

Débuts de la Commission consultative en matière de politique conjoncturelle

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **49 (1957)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que les syndicats minoritaires. Mais quoi! on sait que les moulins fédéraux tournent lentement. Quoi qu'il en soit, cet incident a montré qu'il est nécessaire que les travailleurs soient de nouveau représentés au sein du gouvernement. L'Union syndicale doit s'y employer.

Avant de terminer, je voudrais encore mentionner un troisième point. La Commission de coordination a été convoquée pour le 9 mai; à ce moment, le Conseil fédéral se sera prononcé sur les revendications agricoles. Tout se passe comme si le Conseil fédéral, en soustrayant les prix agricoles à l'examen commun des représentants des groupements économiques, voulait donner à entendre que seul le problème des salaires demeure à l'ordre du jour et que la commission aura, de cette manière, d'autant plus de temps pour le discuter. L'Union syndicale n'aime pas être mise face à des faits accomplis. Mais nous avons une tâche à accomplir au sein de cet organisme, nous avons certaines choses à dire et d'autres à mettre au point.

L'Union syndicale sera toujours acquise aux solutions raisonnables, car enfin les travailleurs sont intéressés plus qu'aucune autre catégorie de la population à la stabilité de la monnaie et du pouvoir d'achat. L'Union syndicale n'a cessé de faire preuve de mesure. Elle n'a jamais imposé des augmentations de salaire qui ne soient pas compatibles avec les exigences qu'implique le maintien d'une économie saine.

L'économie suisse se trouve placée face à des problèmes vitaux: le maintien du plein emploi et du pouvoir d'achat. L'Union syndicale commettrait la plus grave des erreurs et se soustrairait à ses responsabilités si elle refusait de discuter ouvertement ces problèmes avec les autres milieux économiques. Nous ne redoutons pas cette discussion et nous sommes prêts à porter notre part des responsabilités. Je pense que vous partagez ce point de vue et que vous reconnaissez au Comité syndical la liberté d'action dans toutes les décisions touchant la défense des intérêts de nos membres.

Débuts de la Commission consultative en matière de politique conjoncturelle

Le 9 mai, à Berne, s'est réunie pour la première fois la déjà célèbre Commission de coordination, dont parle Arthur Steiner, dans ce même numéro, rebaptisée officiellement *Commission consultative en matière de politique conjoncturelle*, ce qui fait plus scientifique, plus léger et plus frais!

Au cours de ce premier échange de vues, la commission constate que les « tendances galopantes » de la conjoncture s'accroissent et

provoquent un accroissement malsain de la demande. La progression du renchérissement rend illusoire l'augmentation des salaires nominaux; le marché des capitaux fait face à des exigences excessives et l'excédent de la balance des paiements s'amenuise. En liaison avec la surexpansion industrielle, les besoins de capitaux sont supérieurs à l'offre. Le processus présent d'inflation étant une conséquence de l'excès de la demande, le maintien du plein emploi et d'une monnaie saine exige donc que la demande, dans la mesure où elle est pléthorique, soit contenue dans des limites normales dans tous les domaines. Mais seule la pratique permettra de mettre au point les moyens d'y parvenir.

La commission chargea une sous-commission, composée de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des travailleurs, d'établir un *programme d'action*, sur lequel la commission plénière se prononcera.

Au cours d'une conférence de presse *ad hoc*, le professeur Böhler esquissa les directives suivantes sur lesquelles, comme nous l'avons appris, aucune décision n'a encore été prise:

1. L'économie privée et les pouvoirs publics doivent coordonner leurs efforts pour parer aux dangers de la surexpansion et de ses excès.

2. L'Etat devra limiter certaines de ses dépenses, l'économie réduire de plein gré ses investissements et les consommateurs certains de leurs besoins (il convient en particulier de freiner la vente à tempérament). Il sied d'établir un ordre de priorité en matière d'investissements.

3. Tous les groupements économiques doivent modérer leurs prétentions (non seulement en matière de salaire, mais aussi pour ce qui a trait aux prix et aux bénéfices).

4. La demande de capitaux doit être ramenée à des limites normales; la construction de logements économiques doit cependant avoir la préférence.

5. L'accroissement de la productivité doit être encouragé, notamment dans l'agriculture et dans les branches où il est encore insuffisant.

6. L'opinion doit être largement informée sur les dangers de la surexpansion économique.

Nous reproduisons cette liste sous toutes réserves. Les points 2 et 3 en particulier méritent encore d'être clarifiés.

La sous-commission se réunira le 17 juin afin que les résultats de ses délibérations puissent être soumis au cours du même mois à la commission. Le Département fédéral de l'économie publique examinera avec les représentants des cantons la nécessité de réduire le volume des travaux publics.